

Des compétences au cœur de vos projets

Février 2012 • Numéro 10



Lettre d'info de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

2011 n'est plus... 2012 est déjà là !

La nouvelle année sera, à n'en pas douter, une année charnière au cours de laquelle nous allons devoir relever de nouveaux défis dans un contexte de crise économique et financière qui perdure et qui aura peu ou prou d'incidences sur notre branche. La certitude est que les mutations s'accélèrent et que nous devons nous adapter en permanence dans un environnement de plus en plus instable et complexe.

Le changement d'OPCA est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012. Exit Habitat Formation, vive Uniformation. Il n'est pas nécessaire de revenir sur les raisons de ce changement annoncé puisque nous les avons largement évoquées en 2011.

Après un passage obligé avec son lot d'atermolements, nous avons géré au mieux cette période d'incertitude... à un moment où Uniformation n'avait pas encore reçu l'agrément du Ministère !

Les équipes se sont rapprochées et ont commencé à travailler ensemble pour que la transition entre les deux OPCA se fasse dans les meilleures conditions possibles. Mais soyons lucides : intégrer un nouvel ensemble comme Uniformation n'est pas chose facile car Habitat Formation a largement contribué à l'évolution de notre branche depuis plus de 20 ans. Ainsi, chaque OPCA bénéficie d'une expérience légitimement reconnue et appréciée par ses adhérents.

Ainsi, 2012 sera une année de transition. Ce qui suppose des adaptations nécessaires pour nous approprier des nouvelles méthodes de travail. Toutefois, nous sommes confiants puisque

l'entité Habitat Formation sera sauvegardée en devenant le département technique « Habitat et lien social ».

Nous avons réussi à conserver pour 2012 nos particularités dont une mutualisation qui permet un coefficient multiplicateur. Ainsi, sur le plan de formation, chaque structure de moins de 50 salariés dispose d'une faculté d'engagement équivalente à 150% de sa contribution.

Dans un contexte de pénurie, nous sommes conscients plus que jamais de l'enjeu que représente la formation comme outil privilégié pour développer la qualité de l'emploi dans notre branche.

Quant à moi, je m'engage à être vigilant pour maintenir le cap tel qu'il a été fixé par l'équipe précédente à laquelle je tiens à rendre hommage pour le travail qui a été réalisé. En effet, il est essentiel de consolider l'existant et de poursuivre notre stratégie d'intervention pour répondre toujours mieux à vos attentes.

Sachez que la CPNEF sera toujours à vos côtés pour vous accompagner, même dans une conjoncture difficile. Et comme c'est la période des vœux, je vous souhaite un changement de nos habitudes sans heurt, avec cohérence et efficacité.

Enfin, permettez-moi, au nom de tous les membres de la CPNEF, de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2012. Que la nouvelle année nous apporte son lot de (bonnes) surprises.

Jacques BRUN,
Président de la CPNEF

> Agenda



Nouvelle présidence pour la CPNEF : depuis le 1^{er} janvier 2012, Jacques Brun est le nouveau président de la CPNEF. Ancien directeur de centre social, représentant des salariés au sein du syndicat CFE CGC et membre de la CPNEF depuis 7 ans, ce tout jeune retraité est un habitué des instances paritaires nationales. Il prend le relais de Joëlle Garello, SNAECSO, qui continue à s'impliquer dans la CPNEF sur le poste de Vice-présidente.

Observatoire Emploi Formation : renvoi du bordereau statistique 2011
N'oubliez pas de nous faire parvenir les données concernant les salariés de votre association **avant le 1^{er} mars 2012**. Le bordereau statistique vous a été transmis par courrier en décembre 2011. Vous pouvez également le retrouver sur le site Internet www.cpnef.com - rubrique **Observatoire**.

> Sommaire



Focus métiers 2
Rencontre avec Babeth Magnin, conseillère conjugale et familiale

Zoom sur... 2
Connaissez-vous Uniformation ?

En bref 3
Que devient Habitat Formation ?

Du côté des régions 3
Habitat et Lien social : vos contacts régionaux

Observatoire 4
Le visage de la branche des acteurs du lien social et familial en 2010

Infos 4
Droit Individuel à la Formation



Conseillère conjugale et familiale

Rencontre avec Babeth MAGNIN, conseillère conjugale et familiale au sein du Centre de Planification et d'Éducation Familiale du Centre Social de l'Orangerie situé à Tassin la Demi-Lune (Rhône-Alpes), dont le rôle est l'écoute et l'accompagnement de la vie affective et sexuelle.

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

Choisi, c'est le bon terme. J'ai été attirée par la fonction d'écoute, de soutien aux personnes. Mais cela ne m'est pas venu en début de carrière comme ça, c'est un cheminement.

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai d'abord été diplômée de la formation d'éducateur spécialisé, qui m'a permis de travailler dans le social et l'éducatif. J'ai exercé dans différentes structures, au contact de publics très variés. Puis, j'ai voulu me spécialiser et j'ai suivi une formation à l'écoute. C'est ainsi que j'ai obtenu l'attestation pour exercer la fonction de conseillère conjugale et familiale. Je pense que la connaissance du champ du travail social est importante pour ce métier, cela permet de travailler en réseau et de mieux orienter les personnes qui viennent nous voir.

Parlez-nous de votre métier...

On pourrait dire que l'objectif est d'aider les personnes dans la compréhension des événements de leur vie. Je travaille au contact d'adolescents et d'adultes. J'accompagne ces personnes dans leurs questionnements sur la vie relationnelle, affective et sexuelle : le couple, la parentalité, la sexualité.

Qu'aimez-vous particulièrement dans votre métier ?

J'ai la chance d'exercer ce métier au sein d'un centre social, ce qui est un vrai plus car cela permet un réel travail d'équipe. De plus, je me retrouve dans les valeurs du centre social : rompre avec l'isolement et créer des liens. J'aime voir des adolescents se prendre en charge, voir des femmes, des couples franchir la porte de mon bureau alors qu'ils sont en train de vivre des moments difficiles... sans le savoir, pour la plupart, ils font leur premier pas, celui d'une démarche positive. Et je suis là pour les aider à trouver en eux la solution à leurs problèmes.

Comment envisagez-vous votre avenir professionnel ?

Je vis au jour le jour ! Je suis dans une phase d'épanouissement dans ma vie professionnelle, je souhaite donc qu'elle se poursuive !

Zoom sur...

Connaissez-vous Unif

Depuis le 1^{er} janvier 2012, Unifformation est notre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), en remplacement d'Habitat Formation.



Unifformation se revendique comme le partenaire formation des entreprises et des salariés de l'économie sociale. Il se veut être au service de toutes les structures associatives, mutualistes, coopératives ou toute entité portant les valeurs de l'économie sociale.

Quelques chiffres

Unifformation c'est, en 2010, plus de 41.000 entreprises adhérentes représentant 593.642 salariés pour un montant de 170 millions d'euros de fonds dédiés à la formation professionnelle tout au long de la vie. Les entreprises de moins de 50 salariés représentent 94% des adhérents et celles de moins de 10 salariés, 76%.

Branches professionnelles représentées

Unifformation regroupe 21 branches professionnelles, parmi lesquelles : l'aide à domicile, l'animation, les comités d'entreprise, les foyers et services pour jeunes travailleurs, le golf, les missions locales et PAIO, la mutualité, le tourisme social et familial, l'Unedic, tout comme, bien sûr, depuis le 1^{er} janvier 2012, les branches réunies jusqu'alors au sein du FAF Sécurité sociale et d'Habitat Formation, dont la nôtre !

Au sein d'Unifformation, les branches ou secteurs professionnels sont ordonnés dans des Sections Paritaires Professionnelles (SPP).

Les SPP sont gérées par un comité paritaire de gestion qui définit les priorités en matière de formation. Ces

priorités doivent néanmoins s'inscrire dans le cadre des dispositions prévues par le conseil de gestion d'Unifformation et par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi et de la Formation des branches professionnelles.

Notre branche fait partie de la SPP Habitat et Lien social avec l'ensemble des branches qui composaient précédemment Habitat Formation (les offices publics de l'habitat, les régies de quartiers, les PACT...) et avec la branche professionnelle des Foyers de Jeunes Travailleurs.

Missions

Les missions d'Unifformation sont celles de tout OPCA. Unifformation est ainsi habilitée à gérer l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle. C'est-à-dire qu'il collecte les contributions formation professionnelle continue de ses adhérents et finance les actions liées au plan de formation, les contrats et périodes de professionnalisation, les droits et congés individuels de formation (DIF et CIF) et les congés pour bilan de compétences ou pour validation des acquis de l'expérience (VAE).

Délégations régionales

Avec son réseau de proximité, les délégations régionales, Unifformation est également au service des entreprises et des salariés sur tout le territoire. Des conseillers régionaux aident les employeurs à construire leur plan de formation, à monter et à mettre en œuvre tous leurs projets de formation. Les conseillers régionaux d'Habitat Formation ont été intégrés dans les équipes régionales d'Unifformation. Ils conservent le même territoire et les mêmes champs professionnels : vos interlocuteurs régionaux n'ont donc pas changé !

Uniformalion ?

Le point de vue de...



Jacques Brun

CFE CGC, Président de la CPNEF

Tout d'abord, n'oublions pas que c'est a loi qui nous a imposé un changement d'OPCA et que nous étions très satisfaits des services rendus par Habitat Formation.

Contraints de faire un choix, nous nous sommes tournés vers Uniformalion car c'était l'organisme le plus proche des valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

Nous quittons un organisme caractérisé par sa souplesse pour intégrer un grand groupe nécessairement plus structuré. Bien qu'Uniformalion soit un organisme beaucoup plus important qui regroupe un grand nombre de branches professionnelles, nous devons y trouver notre place, rien que notre place, mais toute notre place.

Ce qui me rassure, c'est que l'organisation retenue (le département technique) nous offre une certaine garantie que l'unité d'Habitat Formation sera préservée. Le défi que nous devons maintenant relever consiste à juxtaposer et transcender les compétences des deux OPCA pour le plus grand bénéfice des salariés de la branche.



Joëlle Garello,

SNAECOS, Vice-présidente de la CPNEF

Nous avons choisi Uniformalion, aux côtés des autres branches qui composaient Habitat Formation, en premier lieu car c'est un OPCA de l'économie sociale : les associations de notre branche n'auraient pas compris que nous allions vers un OPCA qui n'affirmerait pas cette appartenance et les valeurs qui y sont liées !

Nous y rejoignons par ailleurs des branches dont nous sommes proches comme l'aide à domicile, l'animation, l'insertion... il y aura une proximité plus grande pour construire des réponses à des préoccupations communes.

Nous intégrons un ensemble 5 fois plus grand qu'Habitat Formation, c'est un changement d'échelle et de fonctionnement, mais nous veillerons à ce que la transition s'opère en douceur. Je pense que notre intégration à Uniformalion aura des effets positifs, notamment en termes de mutualisation, tant de fonds que d'idées. Dans un tel processus, notre branche sera heureuse d'apporter ses expériences, comme de profiter de celles des autres.

Du côté des régions



Habitat et Lien social : vos contacts régionaux

Les conseillers régionaux d'Habitat Formation ont rejoint les équipes

régionales d'Uniformalion. Vos interlocuteurs n'ont pas changé mais leurs coordonnées postales ont quelquefois subi des modifications. Vérifiez vos annuaires !

Régions Centre et Île-de-France (75, 78, 92 et 95)

Yannick Antoine

yannick.antoine@habitat-formation.fr
UNIFORMATION ÎLE-DE-FRANCE
1, rue de Citeaux - 75560 Paris cedex 12
Tél. 01 53 02 24 58 - 06 25 87 04 61

Régions Haute et Basse-Normandie et Île-de-France (77, 91, 93, 94)

Monique Couvé

monique.couve@habitat-formation.fr
UNIFORMATION ÎLE-DE-FRANCE
1, rue de Citeaux - 75560 Paris cedex 12
Tél. 01 53 02 24 59 - 06 22 90 35 98

Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Olivia Retière

olivia.retiere@habitat-formation.fr
UNIFORMATION NORD
115-117, rue Nationale - 59044 Lille cedex
Tél. 03 20 12 10 55 - 06 28 23 41 22

Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine

Catherine Anding

catherine.anding@habitat-formation.fr
UNIFORMATION EST
3, rue Jean-Moulin - 54510 Tomblaine
Tél. 03 83 18 95 17 - 06 17 46 14 71

Régions Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes

Sylvain Exertier

sylvain.exertier@habitat-formation.fr
UNIFORMATION CENTRE-EST
30, rue Pré-Gaudry CS 10717 - 69367 Lyon cedex 07
Tél. 04 78 14 51 23 - 06 86 48 32 66

Régions Languedoc-Roussillon, Paca et Corse

Bertrand Dumeaux

bertrand.dumeaux@habitat-formation.fr
UNIFORMATION SUD-EST
Marseille
Tél. 04 91 22 62 27 - 06 28 23 29 42

Régions Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées

Brice Séban

brice.seban@habitat-formation.fr
UNIFORMATION SUD
2, chemin du Pigeonnier de la Cépière - BP 33626 -
31036 Toulouse cedex
Tél. 05 34 63 77 16 - 06 28 23 29 80

Régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes

Corine Bellier

corine.bellier@habitat-formation.fr
UNIFORMATION CENTRE OUEST
Technopolis II - 5, bd Ampère - La Fleuriaye bât. C
44470 Carquefou
Tél. 02 28 09 08 57 - 06 28 23 39 47

Les référents régionaux Emploi Formation

N'oubliez pas également que vous pouvez compter sur vos référents régionaux Emploi Formation : ce réseau mis en place par la CPNEF permet de soutenir le développement régional de la formation professionnelle. Infos : www.cpnef.com (rubrique « Du côté des régions »).

En bref

Que devient Habitat Formation ?

Les services d'Habitat Formation constituent désormais un département technique au sein d'Uniformalion. Ce département continue à gérer les dossiers des entreprises de l'Habitat et du Lien social :

- gestion administrative de la collecte : plan de formation, professionnalisation, CIF.
- gestion administrative des engagements financiers et des décaissements sur tous les dispositifs : plan de formation, professionnalisation, CIF et DIF.

Toutes les dispositions ont été prises pour assurer la continuité des services à l'égard des adhérents. Ainsi :

- les services demeurent installés dans les locaux du 15, rue des Sablons à Paris,
- ce département technique est placé sous la direction de l'ancien directeur général et de l'ancien secrétaire général d'Habitat Formation,
- les gestionnaires de dossiers et les conseillers régionaux ne changent pas.





Le DIF est un dispositif de prise en charge de formations dont bénéficie tout salarié en CDI disposant d'une ancienneté d'un an.

Pour un salarié à temps plein, le DIF est d'une durée de 20h par an, cumulable jusqu'à 120h.

Pour un salarié à temps partiel, ce droit est calculé au prorata temporis. Le DIF est un dispositif de formation à l'initiative du salarié, mais il requiert l'accord de l'employeur sur le choix de la formation.

Financement des coûts pédagogiques

La prise en charge par Uniformation des coûts pédagogiques du DIF est à distinguer selon deux situations :

1. Le DIF prioritaire

Le DIF est considéré comme « prioritaire » lorsque :

- la demande de DIF porte sur le financement d'une formation diplômante (c'est-à-dire inscrite au Répertoire National de la Certification Professionnelle),
- ou que le niveau de formation du salarié bénéficiaire est inférieur ou égal au niveau V (exemple CAP ou BEP),
- et que l'action de formation envisagée est d'une durée minimale de 14h.

Les coûts pédagogiques sont pris en charge dans la limite d'un plafond de :

- 25€ HT (29,90€ TTC) par heure de formation pour les formations collectives, c'est-à-dire les formations comprenant plusieurs participants, qu'ils soient de la même structure ou non.
- 53€ HT (63,39€ TTC) par heure de formation pour les formations individuelles, c'est-à-dire les formations en face à face pédagogique : le formateur et un seul salarié.

2. Le DIF non prioritaire :

Si l'action, le public ou la durée de la formation ne permet pas de remplir les conditions du « DIF prioritaire », alors le DIF est considéré comme « non prioritaire ».

Les coûts pédagogiques du DIF non prioritaire peuvent être imputés sur le plan de formation.

Financement des frais annexes

Les frais annexes du DIF (frais de déplacement, hébergement, restauration) ainsi que les frais de salaires (maintien de la rémunération), sont à imputer sur le plan de formation selon les conditions de prise en charge d'Uniformation.



Le visage de la branche des acteurs du lien social et familial en 2010

La nouvelle édition de la note de cadrage annuelle Emploi Formation vient d'être publiée. Cette étude offre une photographie de notre branche en 2010 notamment sur les conditions d'emplois et d'accès aux formations continues. En voici les principaux résultats.

On recense 4 250 associations, soumises à l'application de la Convention Collective Nationale, dont 62% établissements d'accueil de jeunes enfants, 27% de centres sociaux et 11% d'associations de développement social local.

Bien que réparties sur l'ensemble du territoire français, les associations se retrouvent en plus grand nombre dans les régions Rhône-Alpes, Île-de-France et PACA.

Les résultats de la note de cadrage s'appuient en grande partie sur un questionnaire rempli par les associations de la branche. Pour la présente étude, ce bordereau statistique a été retourné par 2802 associations.

Parmi ces associations, nous recensons plus de 61 000 salariés. Il s'agit d'un effectif cumulé de salariés ayant travaillé dans les associations au moins une journée dans l'année.

Les effectifs en ETP (Equivalent Temps Plein) sont, quant à eux, estimés à 25 000. La masse salariale totale atteint les 590 millions d'euros.

Hors salariés occasionnels, il y a en moyenne 9 salariés en « Equivalent Temps Plein » par association.

Notre branche en chiffres :

- 82% des salariés de la branche sont des femmes,
- 7% sont des cadres (13% parmi les hommes et 6% parmi les femmes),
- 34% travaillent à temps plein.

Nous observons en 2010 une augmentation de la proportion de salariés à temps

complet. Les hommes travaillent davantage à temps plein que les femmes (38% contre 33%).

60% des salariés sont en contrat à durée indéterminée. Cette proportion atteignait 52% en 2007 et ne cesse de progresser depuis.

Les salariés de la branche sont âgés en moyenne de 36 ans. Cet âge moyen est stable depuis plusieurs années. La population salariée est jeune : 23% des salariés de la branche sont âgés de moins de 24 ans.

Enfin, il est important de souligner qu'en 2010, notre branche est constituée majoritairement de salariés exerçant un métier de la petite enfance et ce, quelque soit le type de structure dans lequel ce métier s'exerce.

En effet, le secteur de la Petite Enfance n'est pas uniquement du ressort des établissements d'accueil de jeunes enfants puisque 56% des centres sociaux ayant répondu au questionnaire déclarent disposer d'un service Petite Enfance.

Ainsi, si l'on trie les salariés selon leurs métiers, indifféremment du type de structure dans lequel ils exercent, ce sont au total 47% des salariés de notre branche qui travaillent dans les métiers de la petite enfance.

Notre branche mérite donc plus que jamais son nom « acteurs du lien social et familial ».

Retrouvez ces résultats et l'intégralité de la note de cadrage sur le site www.cpnef.com (Rubrique « observatoire »).



A vous de jouer...

Si vous souhaitez réagir sur un article, nous donner votre avis sur cette lettre d'information ou encore si vous voulez nous faire part de vos idées sur des thèmes, vous pouvez nous contacter à : reagir@cpnef.com

Pour télécharger la lettre d'informations : www.cpnef.com

CPNEF - SNAECESO : 18/22 avenue Eugène Thomas • 94276 LE KREMLIN BICETRE - Tél. 01.58.46.13.45 • Syndicat employeur : SNAECESO - Syndicats de salariés : CFDT (Fédération nationale des services de santé et des services sociaux) - USPAOC CGT (Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) - CFTC (Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux) - FO (Fédération nationale de l'action sociale) - CFCECG (Fédération française des professions de santé et de l'action sociale CNTS Action sociale) • Directeur de la rédaction : Jacques Brun • Rédactrice en chef : Valérie Coursange • Rédacteurs : Jacques Brun, Joëlle Garello, Valérie Coursange • Conception graphique : Monarque Evolution • Impression : Direct Impression • Tirage : 4 700 exemplaires • Dépôt légal : février 2012 • ISSN 1966-933X